



Sapeurs-Pompiers

Dossier suivi par Véronique MALARMEY  
Réf. à rappeler : ND/2017-944

# SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE et de SECOURS du LOIRET

- Groupement des ressources humaines -

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SELECTION PROFESSIONNELLE DU 07 MARS 2017

La commission de sélection professionnelle au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe s'est réunie le 07 mars 2017 au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du LOIRET.

La séance est ouverte à 15H30.

### Composition de la commission :

- Madame Aline COIGNAC, personnalité qualifiée représentante du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour le grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Monsieur Marc GAUDET, président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret,
- Monsieur François SERVAIS, personnalité qualifiée représentante du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret pour le grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.




Le candidat a été invité à se présenter, devant la commission, par courrier en date du 07 février 2017.

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare l'agent figurant sur la liste ci-dessous, ~~apte~~ à être intégré au grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe :

| Nom            | Prénom         |
|----------------|----------------|
| <b>GUILHEM</b> | <b>Anthony</b> |

Fait à Semoy, le 07 mars 2017.

Les membres de la commission :

| Nom - Prénom                                                                                     | Nom - Prénom                                                                                     | Nom - Prénom                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Madame Aline COIGNAC</b>                                                                      | <b>Monsieur Marc GAUDET</b>                                                                      | <b>Monsieur François SERVAIS</b>                                                                   |
| Signature<br> | Signature<br> | Signature<br> |

Affiché dans la collectivité le : 07 MAR. 2017

Publié sur le site internet de la collectivité le : 07 MAR. 2017

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.